

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261901-03 Du 19 janvier 2026 PERSONNEL VACATAIRE BASCULE 2026
--	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	14.01.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	14.01.2026
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – ~~MAURICE M~~ – BOUREILLE C (13)

Absents : MAURICE M (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

PERSONNEL VACATAIRE BASCULE 2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de vacataire de la personne en charge de la bascule pour l'année **2026**.

Rémunération, fixée par délibération n° D20191612-02 du 16 décembre 2019 : **150 € brut par an**.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** le renouvellement du contrat vacataire pour l'agent en charge de la bascule pour l'année **202**, sur la base d'une rémunération forfaitaire de **150 € brut sur l'année**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 21 janvier 2026.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
--------------------------	---

